

L'adhésion de la Suisse à une convention internationale divise

HANDICAP • *Pour certains, ce texte sur les droits des personnes handicapées vient compléter de manière utile les dispositions existantes, pour les autres, il est superflu.*

Une adhésion de la Suisse à la Convention sur les droits des personnes handicapées (ICRPD) enthousiasme la gauche, les syndicats et les milieux concernés. En revanche, le PLR, l'UDC et les patrons rejettent le texte, redoutant ses conséquences sur le droit du travail et le système éducatif.

Sur le fond, le texte vise à promouvoir l'égalité des chances pour les personnes handicapées et à favoriser leur participation active à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Le Conseil fédéral avait mis en consultation l'adhésion à la Convention jusqu'à vendredi dernier.

Tous les acteurs relèvent que la Suisse dispose déjà d'un cadre juridique visant à empêcher la discrimination des personnes handicapées, notamment à travers la loi sur l'égalité pour les handicapés et dans la constitution. Pour certains, la convention vient compléter de manière utile les dispositions existantes, pour les autres, elle est superflue et dangereuse.

Entraide Suisse Handicap salue la volonté du Conseil fédéral de signer l'ICRPD, qui constitue une occasion de renforcer le droit suisse. Le cadre actuel laisse encore la voie à de nombreux cas de discrimination, relève le Conseil Égalité Handicap.

De même, l'Union syndicale suisse soutient l'adhésion, qui peut accélérer la progression de l'égalité en «créant de nouvelles obligations pour la Suisse». Un avis partagé par les Verts, le PS et le syndicat Travail.Suisse.

Crainte de «coûts exorbitants»

Ces nouvelles obligations sont en revanche rejetées par le PLR. Le parti, de même que l'Union patronale suisse (UPS), rappelle la pratique de la Suisse en matière de traités internationaux. Ceux-ci ne sont signés que «s'il n'existe pas de différences marquées» entre le texte et le cadre juridique helvétique. Quant à l'UDC, elle souligne que le nombre de traités est déjà trop important.

D'autres mesures plus spécifiques inquiètent le PLR et l'UPS, comme celles sur l'accessibilité des bâtiments aux handicapés. Ils se demandent ainsi si une ratification obligerait à adapter tous les bâtiments, même hors de toute construction nouvelle ou rénovation, ce qui engendrerait des «coûts exorbitants».

Les partisans de la Convention mettent eux en avant les mesures prévues dans le domaine de l'éducation. Le principe de base doit être l'inclusion des enfants handicapés au cursus principal, se réjouissent les Verts, Travail.Suisse ainsi que le Centre Égalité Handicap, citant l'article 24 de l'ICRPD.

Jurisprudence inexistante

En revanche, l'UDC juge elle cette orientation «gravissime». Le parti s'inquiète des conséquences d'un système dans lequel les classes spécialisées passeraient au second plan.

Le PLR juge également qu'une «intégration systématique» n'est pas souhaitable. L'Union patronale suisse se joint à ces critiques. L'intégration des handicapés à la formation professionnelle sur une base volontaire des entreprises est une bonne chose, explique-t-elle, mais une approche étatique «n'est pas la bonne solution.»

Au-delà de la formation, le PLR et l'UPS craignent les conséquences du traité sur le marché du travail. L'article 27 de l'ICRPD institue un véritable «droit au travail» pour les handicapés. Cette disposition pourrait servir de base à l'instauration de quotas, craint le PLR. Des quotas dont les «effets sont contre-productifs».

Le Centre Égalité Handicap considère au contraire cet article comme judicieux, évoquant les nombreux conflits de travail entre handicapés et employeurs auquel il est confronté. Des questions pour lesquelles la jurisprudence reste inexistante jusqu'ici, ce qui est «symptomatique» d'un cadre légal insuffisant. Quant au PDC, il n'a pas pris part à la procédure de consultation. ATS



Le texte de cette convention vise à promouvoir l'égalité des chances pour les personnes handicapées et à favoriser leur participation active à la vie politique, économique, sociale et culturelle. KEYSTONE